

Organisation du gouvernement—Loi

Quoi qu'il en soit, je me réjouis de constater que le gouvernement a enfin décidé de rétablir un ministère distinct pour les pêches qu'il nomme le ministère des Pêches et des Océans. Cependant, comme cette mesure est contenue dans un bill omnibus, son adoption pourrait être retardée inutilement à cause des problèmes inhérents à d'autres parties du bill. A notre avis, la section du bill C-35 qui prévoit la création d'un ministère des Pêches et des Océans aurait dû faire l'objet d'un bill distinct indépendant des autres parties du projet de loi.

En fait, nous ne devrions pas devoir discuter du rétablissement d'un ministère distinct des Pêches. Si nous en sommes là cependant, c'est parce que le gouvernement libéral a supprimé sans raison en 1970 le ministère des Pêches. Peu après avoir pris cette décision, le premier ministre (M. Trudeau) a eu à s'en repentir, car au cours de la campagne électorale de 1974, il avait promis d'établir un ministère distinct des Pêches. Au bout de cinq longues années, il semble que cette promesse va enfin se réaliser. J'ajouterais que c'est assez caractéristique des promesses libérales, surtout des promesses électorales; ils ne finissent plus d'en faire mais ils sont lents à les tenir.

J'aimerais également rappeler que ce projet de loi ressemble beaucoup au bill C-65 présenté en vitesse l'avant-dernier jour de séance, juste avant les vacances de l'été dernier. Il est évident que le premier ministre voulait que le bill déposé au cas où il aurait déclenché des élections à l'automne. Cependant, les choses ont commencé à se gâter. Il y a eu un sondage Gallup, un sondage Goldfarb, les sondages se sont succédé sans arrêt. Les résultats ont fait frissonner le premier ministre, et comme il n'avait pas le courage de déclencher des élections, qu'a-t-il fait alors? Le gouvernement a-t-il présenté ce bill à la première occasion? Pas du tout. Il a attermyé encore cinq mois.

En fait, il pourrait y avoir de nouveaux délais parce que le gouvernement a jugé bon de présenter un bill omnibus qui traite non seulement du rétablissement d'un ministère des Pêches distinct, mais aussi des employés de la Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée, du commissaire à la représentation, du Conseil de recherches médicales, du Conseil national de recherches, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, du Conseil de recherches en sciences humaines, des secrétaires parlementaires et du ministère de l'Environnement. Il me semble que ces mesures auraient pu être comprises dans un bill distinct.

De plus, il ne faut pas perdre de vue que la création d'un nouveau ministère ne constituera pas en soi une panacée pour tous les problèmes qui affligent actuellement l'industrie canadienne de la pêche. J'appuie la proposition de notre porte-parole qui demande le renvoi du bill au comité permanent des pêches et des forêts. Les diverses propositions contenues dans le bill seraient plus acceptables si l'étude s'en faisait au comité, puisque les députés qui s'y connaissent en matière de pêches et de questions écologiques en général sont assidus aux séances du comité, et c'est pourquoi on obtiendrait un meilleur bill. Voilà donc une proposition que j'appuie et que je soumetts à l'examen du gouvernement.

● (1640)

On ne saurait se fonder, pour apprécier les résultats d'une politique gouvernementale, sur le point de vue du gouvernement mais plutôt sur celui des autres, et particulièrement des travailleurs de l'industrie. Ce qui nous amène à nous demander

quels sont les résultats de la politique des pêcheries du gouvernement. Dans sa lettre du 22 septembre 1978 au premier ministre le Conseil des pêcheries du Canada écrivait ceci: Nous craignons beaucoup que le potentiel de notre industrie ne se réalise pas, parce que votre approche des problèmes économiques du pays ne s'applique pas aux pêches. En fait, l'attitude du gouvernement à l'égard des pêches consiste à intervenir de plus en plus et à s'opposer au secteur privé.

Pour exploiter les possibilités de développement, il faut faire constamment des investissements. Comme l'a dit M. Chrétien, il faut encourager les risques et ne pas hésiter à investir dans le secteur privé pour faire croître l'économie plus rapidement.

Mais le Conseil fait remarquer que cela dépend ensuite dans une large mesure de la création et du maintien par le gouvernement d'un climat favorable aux investissements à venir.

Le Conseil ajoutait qu'il déplorait que l'attitude du gouvernement à l'égard des pêches ne créât pas un climat favorable aux investissements à long terme, et exposait ensuite certains des principaux problèmes de l'industrie. D'abord, le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) refuse d'accorder à des Canadiens des permis d'exploitation de navires usines frigorifiques. C'est particulièrement difficile à comprendre puisque de tels navires canadiens ne prendraient la place que d'entreprises étrangères et ne réduiraient pas le moindre des prises actuelles des pêcheurs canadiens. Deuxièmement, il y a les politiques obscures et malavisées dans les domaines comme celui de la propriété des bateaux; et troisièmement, la manipulation, au petit bonheur, de nos pêcheries au lieu de leur développement éclairé.

Sauf erreur, le premier ministre n'a pour ainsi dire tenu aucun compte de cette lettre. Il y a, pour la forme, répondu par une lettre remerciant le Conseil des pêcheries de ses vues. A mon avis, il est grand temps de passer des belles paroles de remerciements aux actes; autrement, l'industrie canadienne de la pêche perdra les avantages optimums de la limite des 200 milles que nous avons proposés dès le début de ce côté-ci de la Chambre.

Le Conseil des pêcheries signale que le gouvernement fédéral a l'entière responsabilité de la gestion de nos bancs de poisson et que ce défaut de compétence sur les réserves a, dans le passé, nui aux scientifiques canadiens et aux gestionnaires de ressources les empêchant de s'acquitter entièrement de leurs devoirs. Par contre, comme le souligne le Conseil, ces hommes sont maintenant en mesure de gérer nos stocks de poisson convenablement, même s'il leur reste beaucoup de données à recueillir sur l'importance de nos réserves et sur leur repeuplement. C'est dans ce domaine que le gouvernement a des responsabilités, qu'il dispose de spécialistes; c'est donc dans celui-là qu'il doit concentrer ses efforts plutôt que dans celui du commerce qui doit demeurer la responsabilité du secteur privé.

Au nom des pêcheurs, j'appuie les vues du Conseil à cet égard. Quelle a été la réponse du gouvernement à cette recommandation importante? A peu près au moment où le Conseil la faisait, le gouvernement annonçait sa décision de fermer le laboratoire des pêches de Halifax le 1^{er} avril 1979, et son intention de mettre fin à tous ses programmes de recherche dans le secteur secondaire, soit celui du traitement du poisson. Le gouvernement se rendait enfin compte de la stupidité de sa décision lorsque, le 21 décembre 1978, le ministre, dans un communiqué farci du genre de contradictions que nous nous sommes habitués à attendre du gouvernement, a déclaré qu'ayant terminé sa revue des coupes sombres prévues dans les